

**Audiences publiques sur l'avenir des terres publiques
au Nouveau-Brunswick
(2 décembre 2003)**

Vision du comité étudiant de la Faculté de foresterie
de l'Université de Moncton (UMCE)

Le domaine forestier évolue constamment et la province du Nouveau-Brunswick s'est dotée, durant les dernières années, d'objectifs et de valeurs diverses, conséquentes avec les politiques canadiennes et mondiales de développement durable. Avec le rapport Jaakko-Pöyry, le nouveau-Brunswick est appelé à prendre des décisions importantes concernant la gestion qu'il entend suivre quant à l'utilisation et la protection des ressources du domaine public. Puisque les décisions qui seront prises aujourd'hui auront un impact important sur notre travail, en tant que futurs professionnels de la forêt, nous nous sommes penché sur la question.

Premièrement, le Canada occupe une place importante sur les marchés mondiaux dans la vente de produits du bois, mais la compétition est importante. En effet, nous allons compétitionner avec des pays qui ont des réserves de bois importantes comme la Russie ou des pays du sud qui ont la possibilité d'exploiter des essences à croissance rapide à de faibles coûts d'exploitation. Donc si nous voulons rester compétitifs dans le domaine, il faudra innover en développant de nouveaux produits et/ou en favorisant la deuxième transformation.

Il faut aussi prévoir que dans les prochaines décennies, les marchés risquent de changer et le bois résineux pourrait devenir moins attrayant.

Alors bien qu'il soit important de garantir l'approvisionnement de nos usines, nous croyons que la richesse de notre économie devrait être basée sur une diversité de produits et par conséquent, il faudrait aménager notre forêt de façon à assurer cette diversité.

De plus, le Nouveau-Brunswick est privilégié puisque il possède beaucoup de forêts mixtes, riches et diversifiées. Celles-ci se prêtent donc très bien à des techniques d'aménagement innovatrices. Ces forêts offrent de beaux défis aux futurs forestiers professionnels qui auront la chance de les aménager.

Voici donc une vision large de ce que pourrait être un mode de gestion équilibré des terres publiques au Nouveau-Brunswick si l'on considère 3 modes de gestion soit :

- l'aménagement intensif
- l'aménagement écosystémique
- les zones protégées

Zones d'aménagement intensif

Nous croyons qu'il est très légitime de la part de l'industrie d'augmenter leur productivité afin de répondre à la demande croissante de la société et ainsi de satisfaire leur croissance économique. Pour ce faire, il faut évidemment avoir une portion du territoire aménagé de manière intensive par des plantations car celles-ci réduisent les coûts d'exploitation et sont plus simples à gérer. Ces plantations vont répondre à des objectifs d'approvisionnement en matière ligneuse élaborés en fonction d'assurer une croissance économique dans le secteur forestier. Par contre, ces objectifs d'approvisionnement devraient évidemment tenir compte de la possibilité de la forêt aménagée ou non, et la croissance économique dans l'industrie du bois devrait se faire de manière graduelle pour assurer un rendement soutenu en matière ligneuse et ce, à long terme.

On peut donc augmenter légèrement la superficie des plantations en prenant en considération ce que le public est prêt à tolérer en terme de territoire planté sur les terres publiques. Nous croyons également qu'il est possible de faire de l'aménagement intensif et d'accélérer le rythme de croissance de nos forêts de manière assez importante autrement que par l'application de plantations à grande échelle dans le but de limiter les superficies plantées, cela pour différentes raisons :

- Allons nous observer une détérioration majeure de la qualité esthétique de notre environnement ?
- Une vaste étendue de plantation n'est pas nécessairement un habitat idéal pour la faune ?
- Allons nous observer une perte de diversité de nos essences au niveau génétique ?
- La fertilité des sols va-t-elle être compromise après quelques révolutions ?
- L'utilisation à grande échelle de phytocides et de fertilisants va-t-elle avoir un effet néfaste sur l'environnement ?

Ce sont quelques une des questions que l'on se pose.

Donc oui, nous sommes prêts à accepter qu'une partie des terres publiques soit convertie en plantation, bien répartie sur le territoire, mais une partie de ce territoire devrait être soumise à un régime intensif tout en laissant aller la nature.

Pour ce faire, il va falloir améliorer nos techniques de récolte en essayant de protéger la régénération préétablie le mieux possible, en utilisant des techniques favorisant la régénération naturelle au détriment de la compétition en espèces indésirées. Parmi ces techniques on peut penser à des coupes progressives, à des coupes par bandes ou tout autre traitement sylvicole qui pourrait avoir les mêmes effets.

Toujours dans les zones d'aménagement intensif, une partie du territoire pourrait être réservée afin de favoriser la qualité de certains produits. Par exemple :

- du bois d'œuvre feuillu de qualité, qui on le sait est en constante diminution.
- du bois d'œuvre résineux de qualité

Pour ce faire, des plantations plurispécifiques pourraient être envisagées.

Il ne faut pas oublier qu'en augmentant la sylviculture au Nouveau-Brunswick, il faudra inévitablement augmenter de beaucoup le nombre de travailleurs sylvicoles.

Toutefois, la réalité actuelle du domaine forestier montre qu'il y a une pénurie de main d'œuvre dans ce secteur. Cette situation provient du fait que le travailleur sylvicole est :

- un travailleur saisonnier
- soumis à des conditions de travail difficiles (terrains difficiles, conditions climatiques difficiles etc.)
- payé à la production

Pour pallier à ce problème, il faudra sans aucun doute rendre l'emploi du travailleur sylvicole plus attrayant en :

- développant des programmes de subventions visant à former de nouveaux ouvriers sylvicoles
- changeant le mode de rémunération des ouvriers sylvicoles
- donnant l'opportunité à ces travailleurs de travailler à l'année en leur trouvant des emplois lors de leur période d'inactivité

Ces questionnements devraient nous amener à être prudent dans nos décisions face à une augmentation rapide de l'intensité de la sylviculture au Nouveau-Brunswick.

Zones d'aménagement écosystémique

Maintenant nous allons parler du reste du territoire soumis à l'exploitation, que l'on pourrait appeler les zones d'aménagement écosystémique. Ces zones visent un équilibre entre la récolte et le respect des autres ressources forestières telle que la faune. On parle ici des zones de ravages de cerf de Virginie ainsi que les zones tampons ou toutes zones d'exploitation restreintes. L'aménagement de ces superficies devraient prendre en considération les particularités du milieu et reproduire des peuplements à l'image des peuplements originaux. Dans ces zones, la recherche devrait être fortement encouragée. De plus, ces zones devraient favoriser la gestion participative du public. Des programmes de forêts habitées ou de métayer comme on retrouve au Québec pourraient être expérimentés.

Zones protégées

En ce moment au N-B, les zones protégées où aucune exploitation ne peut-être effectuée constituent seulement 2% de la superficie de la province comparativement à la moyenne mondiale qui est de 8 %. Serait-il possible d'augmenter légèrement cette proportion afin de compenser pour l'augmentation de la superficie des zones d'aménagement intensif ? En effet, des forêts témoins sans intervention, représentant les différentes régions de la province, constituent une prémisses à la recherche et au développement dans le secteur forestier.

Encore une fois, j'aimerais vous dire à tous que la gestion des terres publiques constitue un très beau défi pour nous, futurs forestiers et nous sommes impatient de le relever !